

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES BUREAU DE LA POLICE GENERALE

Chef de Bureau Mme Jeannette

Affaire suivie par : Mme Faraut

MF/DT - ENV/FARAUT/MISE/MAJ

le préfet des Alpes-Maritimes officier de la Légion d'honneur chevalier de l'Ordre national du Mérite

- le code de l'environnement, livre V, titre I, et notamment son article L. 514-1,
- le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976, (Titre 1er du livre V du code de l'environnement),
- l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2004 autorisant la société MAJ à exploiter à Carros, ZI 17^{ème} rue, 5^{ème} avenue, une blanchisserie industrielle.
- le rapport en date du 23 septembre 2004 de l'inspecteur des installations classées ci-joint,
- SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1er : la société MAJ située 17^{ème} rue - 5^{ème} avenue - ZI de Carros Le Broc et dont le siège est à la même adresse, est mise en demeure de respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral du 10 juin 2004 pour les articles suivants :

8.2.

- sous un délai d'une semaine
- 7.6.4; 7.6.9 et 7.6.11 sous un délai d'un mois
- 7.6.6 et 9.3.14
- sous un délai de deux mois

Article 2 : faute pour l'exploitant de se conformer aux prescriptions imposées dans le délai imparti et indépendamment des sanctions pénales encourues, il sera fait application des mesures prévues à l'article L. 514-1 du code de l'environnement.

Article 3 : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- au sous-préfet de Grasse,
- au maire de Le Broc.
- à la société MAJ.
- au chef de groupe de subdivision des Alpes-Maritimes de la DRIRE, inspecteur des installations classées.

ADRESSE POSTALE: 06286 NICE CEDEX 3- # 04 93 77 0 # 04 93 72 20 00

secrétaire général REG-E 1230 LQ LA

Fait à Nice Pour le

1 0 NOV. 2004

http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr